

**GIVORS COLLEGE CIRCULAIRE DE RENTREE 2023** 

#### Les dates

#### **♦ RENTREE DES ELEVES ET DEBUT DES COURS**

	Rentrée	Début des cours
6 <sup>ème</sup>	Lundi <b>4 septembre</b> , de 10h00 à 16h15	
О	Externes : 10h00-12h00 et 13h15-16h15	
5 <sup>ème</sup>	Mardi <b>5 septembre</b> ,	
5.	de 08h00 à 11h00	Mercredi 6 septembre
₄ème	Mardi <b>5 septembre</b> ,	08h00
4	de 08h30 à 11h30	
<b>3</b> ème	Mardi <b>5 septembre</b> ,	
3	de 09h00 à 12h00	

- Tous les élèves devront se présenter en dress code le jour de la rentrée.
- Les parents de 6ème sont invités à une réunion d'accueil le 4 septembre, après l'appel des élèves, de 10h30 à 11h00.

#### **REUNIONS DE RENTREE DES PARENTS**

6 <sup>ème</sup>	Jeudi <b>14 septembre</b> , à 18h		
5 <sup>ème</sup>	Mardi <b>26 septembre</b> , à 18h		
4 <sup>ème</sup>	Lundi <b>11 septembre</b> , à 18h		
3 <sup>ème</sup>	Jeudi <b>21 septembre</b> , à 18h		

**◆ MESSE DE RENTREE** 

Mardi 26 septembre, à 09h15, pour les élèves et leurs parents

**PORTES OUVERTES** 

Samedi 14 octobre, 8h30-12h30
Merci de communiquer cette date à vos contacts !
Merci de communiquer cette date à vos contacts !

**◆ REUNIONS DE PARENTS** 

	Jeudi 19 octobre, 18h : Parents concernés
6è-5è-4è-3è	par la préparation de leur enfant à un Sacrement (Baptême,
	Communion, Confirmation) ou à la Profession de Foi
3è	Mardi 21 novembre, 18h : Présentation du Lycée (classe de
3e	2 <sup>nde</sup> , spécialités en 1 <sup>ère</sup> -Term, options, épreuves du bac)

**◆ STAGE DES 3EMES** 

Du lundi 16 octobre au vendredi 20 octobre

SUITE ->

**ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES D'ENSEIGNEMENT** PRIVES, SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

**TUTELLE DU DIOCESE DE LYON CONVENTION AVEC LA PROVINCE DOMINICAINE DE FRANCE** 

	L'encadrement	
Directeur général du Centre scolaire	M. Xavier GOUËT	Accueil
Directrice du site de Givors	Mme Carole FONTAINE	04 37 20 11 20

Tous les personnels d'encadrement et administratifs sont joignables par l'application <u>Ecole Directe</u> (sélectionner le groupe 'Personnels', puis rechercher soit par le nom, soit par la fonction). Ils peuvent également être contactés sur leur ligne directe quand leur numéro est précisé ci-dessous.

#### ◆ Pour l'ensemble du site :

- le Responsable de la Vie scolaire coordonne toutes les ressources humaines et logistiques nécessaires à l'organisation de la vie scolaire de l'Etablissement, à la discipline et la sécurité des élèves.

#### M. Laurent LECLERC

- Le Responsable de la Vie chrétienne assure la coordination des propositions spirituelles et de l'équipe des intervenants, en collaboration avec l'Aumônier, prêtre de l'Ordre des Prêcheurs (les dominicains), qui est en charge de la mission catholique auprès des élèves et des adultes.

#### Mme Juliana VANEL-NOBLE

- Le Secrétariat scolaire assure le traitement informatique des données et toute action administrative nécessaire au fonctionnement du site, le traitement et le suivi des inscriptions, des réinscriptions, l'archivage des dossiers scolaires...

#### Mme Laetitia DEGRANGE

#### ◆ Pour chaque niveau de classe :

- le Régent assure la coordination de l'organisation pédagogique et éducative.
- le Conseiller d'éducation assure l'encadrement et le suivi au quotidien des élèves et l'organisation de la vie scolaire (suivi des absences, retards, sanctions : informations aux élèves et aux parents).

iaire (suit	ri des absences, retards, sancti	ons , informations aux eleves et aux paren	113).
6 <sup>ème</sup>	Régente Mme Catherine HERMANN		
O	Conseillère d'éducation	Mme Anaïs ROSEAU	04 37 20 17 45
5 <sup>ème</sup>	Régente	Mme Catherine HERMANN	
5	Conseillère d'éducation	Mme Patricia GENTY	04 37 20 17 43
<b>4</b> ème	Régente	Mme Catherine BAUDOUIN	
4	Conseillère d'éducation	Mme Marie-Christine RODRIGUES	04 37 20 17 44
<b>3</b> ème	Régente	Mme Evelyne MONTOYA	

#### Pour chaque classe :

Conseiller d'éducation

3<sup>ème</sup>

Le Professeur principal assure le suivi scolaire des élèves et la cohésion de l'équipe des enseignants.

Les noms du Professeur principal et des enseignants de la classe seront donnés aux élèves le jour de la rentrée.

M. Laurent LECLERC

#### ◆ Les services aux élèves

Infirmière scolaire	Mme Elodie BROUTIN	04 37 20 11 20
Psychologue scolaire	Mme Estelle SCAPPATICCI	Rendez-vous auprès des conseillers d'éducation
CDI		

#### **◆** Les services administratifs

- Le service 'facturation' assure le suivi du règlement financier des scolarités.

Mme Marlène PETIT 04 72 66 33 61						
- Le service 'suivi de restauration' assure le suivi des demi-pensions et l'approvisionnement des badges.						
Mme Séverine BUY MION 04 72 66 26 63						

04 37 20 17 42

#### **Les informations**

#### Les horaires

	LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI	MERCREDI
MATIN	<b>de</b> 8h00 à 12h00	<b>de</b> 8h00 <b>à</b> 12h00
APRES-MIDI	<b>de</b> 13h15 <b>à</b> 16h15 ou 17h10	

#### ◆ <u>Informatique et communication</u>

Nous vous demandons de bien respecter la nature des trois interfaces que nous utilisons.

Il est nécessaire que parents et élèves les consultent tous les jours : une information transmise sera considérée comme connue de tous ceux auxquels elle est adressée. Nous vous conseillons de télécharger sur votre smartphone l'application *Ecole Directe*.

Interface Ecole Directe ESPACE FAMILLE	- messagerie : correspondance entre les parents et l'Etablissement (quand cela ne relève pas du carnet de correspondance), demande de modification de coordonnées,  - actualités immédiates de l'Etablissement : événements, réunions, échéances à respecter  - informations de la vie scolaire (modifications de l'emploi du temps, documents à rendre)  - procédure d'orientation  - dossiers de demandes de bourses  - emploi du temps  - suivi des absences, retards et sanctions  - suivi des notes, relevés de notes, bulletins trimestriels  - cahier de textes numérique  - situation financière (factures, avoirs, état des prélèvements)  - suivi et paiement en ligne pour la restauration (et le click & collect pour les lycéens)  - certificats de scolarité, certificats de radiation, attestations (ASSR,)
Interface Ecole Directe ESPACE ELEVE	<ul> <li>messagerie: correspondance entre les élèves et l'Etablissement (quand cela ne relève pas du carnet de correspondance)</li> <li>actualités immédiates de l'Etablissement: événements, réunions, échéances à respecter</li> <li>informations de la vie scolaire (modifications de l'emploi du temps, documents à rendre)</li> <li>emploi du temps</li> <li>e-sidoc (portail documentaire du CDI)</li> <li>suivi des absences, retards et sanctions</li> <li>suivi des notes</li> <li>cahier de textes numérique</li> </ul>
Interface @saint-thom.fr	- espace numérique de travail (classroom, meet visio,) - messagerie scolaire pour toute correspondance vers l'extérieur (demandes de stages, questionnaires pour un exposé, questions et inscriptions liées à l'orientation,)

Ces interfaces numériques obéissent aux normes établies par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) dont vous trouverez un exemplaire sur notre site internet (documents à télécharger). Les codes d'accès seront donnés à la rentrée aux nouvelles familles sur l'adresse mail personnelle des parents. Les codes d'accès demeurent inchangés pour les actuelles familles.

<u>Attention</u>: l'application *Ecole Directe* sera <u>clôturée le jeudi 13 juillet 2023</u> pour cette année scolaire 2022-2023. Nous vous invitons donc à sauvegarder dès maintenant tous les Documents essentiels (bulletins, certificats de scolarité, certificats de radiation, ASSR, factures...) sur un support externe (disque dur, clé USB...). En effet, vous ne les retrouverez pas lors de la réouverture d'*Ecole Directe* en septembre.

#### ◆ Agenda scolaire, cahiers d'activités, manuels scolaires et fournitures

- Un **agenda scolaire** édité par le Centre scolaire est fourni pour chaque élève de Collège : les agendas personnels servant de cahiers de textes ne sont donc pas autorisés.
- Si nécessaire, des manuels scolaires sont fournis par l'Etablissement, sous format papier ou numérique.
- Les cahiers d'activités (à usage individuel et unique) seront achetés ou imprimés par l'Etablissement et facturés aux familles sur la facture annuelle.
- Vous trouverez la liste des fournitures sur notre site internet : www.saint-thom.fr, dans les 'Actualités'.



#### **◆** Transports scolaires

- Tous les élèves habitant une commune de la METROPOLE GRANDLYON bénéficient d'un **abonnement TCL à tarif réduit** (PASS SCOLAIRE).

Les nouveaux abonnés peuvent souscrire l'abonnement en ligne dès maintenant et avant le 23 août à l'adresse suivante: www.tcl.fr/rentree (option privilégiée).

- Les élèves n'habitant pas une commune de la METROPOLE GRANDLYON et dont le domicile se situe à une distance égale ou supérieure à 3kms de notre Etablissement peuvent procéder à une inscription au service du transport scolaire sur le site www.carsdurhone.fr. Pour un complément d'information : 0800 10 40 36.

Pour les élèves déjà titulaires d'une carte de transport scolaire, la demande de renouvellement se fait directement en se connectant sur leur compte à l'aide de leur identifiant.

#### Campagne des Bourses nationales

L'ouverture de la campagne est fixée au 1<sup>er</sup> septembre. Les dossiers devront **être retirés jusqu'au 15** septembre et **être retournés avant le 30 septembre, auprès des secrétariats de site**.

#### ◆ Convocation à l'Assemblée Générale de l'Association Familiale Saint-Thomas d'Aquin

Nous vous rappelons que, notre Organisme de Gestion (l'Association Familiale Saint-Thomas d'Aquin) ayant un statut 'ouvert', tous les parents d'élèves en sont membres et, à ce titre, sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, et éventuellement aux Assemblées Générales Extraordinaires.

Sauf indication contraire de votre part à adresser au Bureau de l'Association Familiale Saint-Thomas d'Aquin, les convocations aux Assemblées se feront par internet, par le biais de l'application *Ecole directe*.

#### ◆ Parents correspondants de classe

- L'existence des parents-correspondants de classe à Saint-Thomas d'Aquin tient à la volonté déclarée de la Direction de l'Etablissement et de l'Association des Parents d'élèves de mettre en place **un relais structuré d'information réciproque.**
- Les parents correspondants de classe ne sont ni élus, ni désignés, mais se proposent volontairement dans chaque classe, et sont agréés par les Régents. Il leur est recommandé de faire partie de l'Association des Parents d'élèves afin d'en connaître le rôle au sein de l'Etablissement ; ce n'est toutefois pas une condition nécessaire. Chaque classe est représentée par un parent correspondant titulaire. Un suppléant peut être choisi.
- Leur rôle est d'être à l'écoute des parents de la classe et d'assurer les liaisons avec l'équipe éducative et en particulier le professeur principal, sans jamais se substituer aux liaisons directes entre les parents et les enseignants.

Les qualités principales du parent correspondant de classe sont : la disponibilité, la qualité d'écoute, le sens de la communication, le désir de travailler en équipe, le bon sens, la discrétion et l'esprit d'initiative.

Les parents correspondants de classe assistent à certains conseils de classe qui se tiennent en semaine entre 16h30 et 20h30 et le mercredi après-midi. Ils sont tenus à un devoir de réserve sur les débats et les décisions prises.

- A la rentrée scolaire, les parents correspondants nommés seront alors invités à une réunion d'information. Si vous souhaitez vous proposer, découpez ou scannez le coupon ci-dessous, ou adressez votre demande directement au Régent du niveau concerné :

COUPON-REPONSE A	REME	TTRE AU	SECRET	ARIAT S	COLAIRE A	VANT LE	4 SEPTEMBRE 2023
Niveau de classe concerné :	□ 6è	□ 5è	□ 4è	□ 3è	☐ 2nde	□ 1ère	☐ Terminale
M ou Mme							
Parent de							
Adresse mail					@		
est candidat(e) pou	r assume	r le rôle d	le parent	correspon	dant dans la	ı classe de s	on enfant
Date, et signature:							

# Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet

## www.saint-thom.fr

dans les Actualités : Rentrée scolaire 2023

### Vous y trouverez:

- les **REVISIONS ELEMENTAIRES et CONSEILS DE TRAVAIL**
- > les **LISTES DE LECTURES CONSEILLEES**
- > la liste des FOURNITURES
- les informations sur le **DRESS CODE**
- > le **REGLEMENT INTERIEUR**
- > le **REGLEMENT FINANCIER**
- > les documents des ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES
- ➤ le **REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES** (RGPD)

